



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

air

Question écrite n° 95671

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le problème des polluants automobiles. Le bonus-malus qui promeut les véhicules participant le moins au changement climatique a sensibilisé les Français sur les rejets de CO₂. Mais, pour les polluants ayant un effet nocif sur les citoyens, c'est l'inconnu. Aucune étiquette n'informe sur les particules fines ou les oxydes d'azote, les plus redoutables. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail a estimé en 2004 l'impact sur la santé d'une exposition chronique aux particules fines présentes dans l'air dans 76 agglomérations françaises. Pour l'année 2002, et selon les hypothèses de risque retenues, 6 à 1 100 décès par cancer du poumon, et 3 000 à 5 000 décès par maladie cardiorespiratoire seraient attribuables à cette exposition chronique. Même si le risque individuel reste faible, la grande quantité de personnes exposées et l'absence de seuil d'innocuité font de la pollution atmosphérique un problème majeur de santé publique. Il aimerait savoir quelles sont les mesures prévues par les autorités publiques pour réduire les risques sanitaires des populations en zones urbaines.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95671

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13473

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)